

GARDERIE COMMUNALE DU MERCREDI
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE HERICOURTAISE

dans le cadre de l'activité « foot » du mercredi après-midi

Durant l'année scolaire 2025-2026

Responsable légal de l'enfant :

Adresse :

☎ : ☎ (mobile) :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de Naissance :

- ☐ Inscrit à la garderie communale du mercredi après-midi
☐ Inscrit à l'USH pour l'activité « foot » du mercredi après-midi

Autorise l'équipe d'animation Florence DUMONT, Pauline LANGLOIS, Mylène BEAUFILS ou Laura HINFRAY à accompagner et à confier mon enfant à Monsieur **Sylvain MAHEUT (président de l'association)** ou aux entraîneurs, pour rejoindre l'activité « foot ».

Heure de départ de la garderie =

Heure de retour à la garderie =

- Tous les mercredis
- Certains mercredis : Dates =

☐ J'accepte les conditions suivantes :

- Dans le créneau horaire de l'activité « foot » indiqué ci-dessus, mon enfant n'est plus sous la responsabilité communale, mais pris en charge et sous la responsabilité de l'USH.
- Un tarif spécial de garderie est proposé en cas d'activité sportive avec l'USH : 2,60 € au lieu de 5,20€ l'après-midi. En cas d'annulation de l'activité « foot », mon enfant sera autorisé à rester l'après-midi complet à la garderie, mais je ne pourrai alors pas bénéficier de ce tarif spécial.
- L'une des animatrices accompagnera mon enfant jusqu'au terrain foot et reviendra le chercher après l'activité.

Date

Responsable Légal

Coordinatrice de la Maison de l'Animation
F. DUMONT

Président USH
S.MAHEUT

GARDERIE COMMUNALE DU MERCREDI
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE HERICOURTAISE

dans le cadre de l'activité « foot » du mercredi après-midi

Durant l'année scolaire 2025-2026

Responsable légal de l'enfant :

Adresse :

☎ : ☎ (mobile) :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de Naissance :

- ☐ Inscrit à la garderie communale du mercredi après-midi
☐ Inscrit à l'USH pour l'activité « foot » du mercredi après-midi

Autorise l'équipe d'animation Florence DUMONT, Pauline LANGLOIS, Mylène BEAUFILS ou Laura HINFRAY à accompagner et à confier mon enfant à Monsieur **Sylvain MAHEUT (président de l'association)** ou aux entraîneurs, pour rejoindre l'activité « foot ».

Heure de départ de la garderie =

Heure de retour à la garderie =

- Tous les mercredis
- Certains mercredis : Dates =

☐ J'accepte les conditions suivantes :

- Dans le créneau horaire de l'activité « foot » indiqué ci-dessus, mon enfant n'est plus sous la responsabilité communale, mais pris en charge et sous la responsabilité de l'USH.
- Un tarif spécial de garderie est proposé en cas d'activité sportive avec l'USH : 2,60 € au lieu de 5,20€ l'après-midi. En cas d'annulation de l'activité « foot », mon enfant sera autorisé à rester l'après-midi complet à la garderie, mais je ne pourrai alors pas bénéficier de ce tarif spécial.
- L'une des animatrices accompagnera mon enfant jusqu'au terrain foot et reviendra le chercher après l'activité.

Date

Responsable Légal

Coordinatrice de la Maison de l'Animation
F. DUMONT

Président USH
S.MAHEUT